

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART,
MÉTIERS DU TEXTILE, SPÉCIALITÉ « ARTISTE EN
DENTELLE » (dentelle aux fuseaux, Puy-en-Velay)**

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission.....	3
A) Le rappel des épreuves.....	3
1) Les épreuves d'admissibilité.....	3
2) Les épreuves d'admission.....	3
B) Le jury.....	3
1) La composition du jury.....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours externe.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite d'admissibilité.....	4
C) Les épreuves orales d'admissibilité.....	5
1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art.....	5
2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier.....	5
D) Les épreuves d'admission.....	5
1) L'épreuve pratique d'admission.....	5
2) L'épreuve de dessin.....	5
III. Les statistiques.....	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1° une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant : - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en « le dessin d'un modèle, la préparation de la fiche de fabrication, des matières d'oeuvre et des outils nécessaires à la réalisation du modèle. Fabrication de ce dernier (durée : trois semaines) ».

L'épreuve de dessin consiste en la « création d'un ou de plusieurs dessins dentelliers et de leurs supports, détermination des matières d'oeuvre et des outils à utiliser (durée : une semaine) ».

La phase d'admission dure quatre semaines au total.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Anne TRICAUD, conservatrice en chef du patrimoine, bureau des acquisitions, de la restauration, de la conservation préventive et de la recherche, sous-direction des collections, service des musées de France, direction générale des patrimoines.

Membres de ce jury :

- Madame Jeannie BOURDIN, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste en dentelle », dessinatrice metteur en carte, atelier conservatoire national de la dentelle à la main du Puy-en-Velay, Mobilier national ;
- Madame Laure DAUVIER, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine » domaine d'activité « textile » cheffe d'atelier, atelier de tapisserie décor et contemporain, Mobilier national, site de Paris ;
- Madame Isabelle HABAUZIT, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe d'atelier, atelier conservatoire national de la dentelle à la main du Puy-en-Velay, Mobilier national.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 6 novembre au 11 décembre 2018
Date de l'épreuve écrite	Le 21 janvier 2019
Date des épreuves orales	Les 22 et 23 janvier 2019
Date de la réunion d'admissibilité	Le 23 janvier 2019
Dates des épreuves pratiques et dessin	Du 11 mars au 5 avril 2019
Date de la réunion d'admission	Le 9 avril 2019

B) L'épreuve écrite d'admissibilité

Il était demandé aux candidates de réaliser une note à partir d'un échantillon de dentelle Valenciennes de Gand ou de Brabant (cf : documents photographiques du sujet) : de nommer et analyser la dentelle, de décrire les points et les techniques utilisés pour sa fabrication puis d'énoncer les différents modes de fabrication et les spécificités de ce type de dentelle avant de préciser les fonds (ou réseaux) utilisés au fil des siècles pour ce type de dentelle.

Il convenait ensuite de décrire les différentes étapes nécessaires à la réalisation de ce type de dentelle. On demandait ensuite d'après la codification Petiot-Jourde de dessiner le symbole suivant : croisement de 8 fils en mat avec épingle ; d'élaborer le pontage (piquage) d'une maille du fond pont de Buck, de le reporter 2 fois et de le compléter par un dessin fil à fil (deux variantes avec une ou deux torsions acceptées) et par la ou

les codifications couleur en usage (deux variantes avec une ou deux torsions acceptées) et enfin, de citer les points qui peuvent être utilisés pour le montage d'une dentelle sur le tissu.

La majorité des candidates avaient de bonnes connaissances tant historiques que pratiques et elles se sont bien tirées de cette épreuve.

C) Les épreuves orales d'admissibilité

1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

Les candidates étaient amenées à commenter des dentelles sous forme de photocopies. Elles devaient énoncer l'appellation, le type ou le genre de dentelle, préciser l'époque et/ou le style et la technique de fabrication utilisée (aiguille, fuseaux, mixte et autres) par un exposé de 10 minutes au plus.

Les candidates, en règle générale, ont bien identifié les dentelles et avaient de bonnes connaissances en histoire de l'art.

2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

L'épreuve permettait de tester les connaissances techniques des candidates. Le sujet comprenait 4 questions qui traitaient des différentes techniques de dentelles et de leurs caractéristiques. Les réponses devaient être présentées sous forme d'un exposé de 10 minutes au plus.

Pour cette épreuve également les candidates ont fait montre de bonnes connaissances.

Les deux entretiens étaient suivis d'un échange libre avec le jury qui a permis de voir outre leurs connaissances la profonde motivation des candidates.

D) Les épreuves d'admission

1) L'épreuve pratique d'admission

Cette épreuve a consisté en la réalisation d'une dentelle réalisée en 3 semaines au sein de l'atelier conservatoire national du Puy-en-Velay. À partir d'un calque fourni, il était demandé de piquer et crayonner sur carte lyonnaise une tête de leur modèle puis de réaliser la dentelle à partir de la photocopie jointe au dossier en ayant choisi les fils adaptés aux différents éléments.

Il fallait ensuite concevoir une fiche de fabrication mentionnant un numéro d'inventaire (fictif), les temps nécessaires à la mise en carte, à l'échantillonnage et à la réalisation du calque et, en indiquant les dimensions du modèle et les matières d'oeuvre utilisées.

2) L'épreuve de dessin

Cette épreuve consistait en la création d'un dessin dentellier. Il s'agissait de dessiner un projet de panneau décoratif pour la porte d'entrée des nouveaux locaux d'un atelier de dentelle. Pour la maquette de ce projet, il était demandé de réaliser la composition d'un dessin de 20cmx30cm avec le choix de la mise en couleur. Des motifs décoratifs joints au dossier pouvaient être utilisés.

Les candidates devaient suggérer des points de dentelle aux fuseaux adaptés à leur composition décorative en incluant les points suivants : mats, grille, points d'esprit, 1 fond de cordes de 4 fuseaux, 1 fond de cordes de 2 fuseaux.

Les œuvres réalisées étaient très esthétiques avec la vision personnelle de chaque candidate.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	0	0	0	0	0	0
Femmes	15	12	6	5	5	2
Total	15	12	6	5	5	2

Seuil d'admissibilité : 13,2 sur 20.

Amplitude des notes : de 0,8 à 19 sur 20.

Seuil d'admission : 17,1 sur 20.

Amplitude des notes : de 13,5 à 18,5 sur 20.

Madame Anne TRICAUD
Présidente du jury